

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 11/03/2020

Elections municipales des 15 et 22 mars 2020

Avis aux électeurs des communes de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, Saint-Geniez-ô-Merle et Veyrières

Absence de candidature au 1er tour de scrutin:

Les communes de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, Saint-Geniez-ô-Merle et Veyrières n'ont aucune candidature déposée pour le 1er tour de scrutin.

En conséquence, les bureaux de vote de ces 3 communes resteront fermés le dimanche 15 mars 2020.

Pour le second tour de scrutin:

S'agissant, pour ces trois communes de moins de 1 000 habitants, d'un scrution plurinominal, les candidats ont la possibilité de se présenter pour le second tour de scrutin en déclarant leur candidature les lundi 16 et mardi 17 mars 18 heures à la préfecture ou en sous-préfecture d'Ussel. Les électeurs seront informés du dépôt de candidatures éventuelles.

Cabinet du préfet Service départemental de la communication interministérielle

Tél: 05 55 20 56 75 Port: 06 80 03 91 59

Mél: coraline.combezou@correze.gouv.fr

1 rue Souham

BP 250 - 19 012 Tulle Cedex





